

LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

Durée

3 heures.

Objectifs

La séquence formative ne propose pas de débattre du bien-fondé des convictions qu'elles soient religieuses ou philosophiques¹ et encore moins de leur valeur et intérêt. Elle vise, d'une part, à expliquer et questionner le principe de neutralité de l'État et, d'autre part, à introduire un débat interculturel et citoyen sur la place des convictions religieuses ou philosophiques dans la politique de l'État.

La neutralité de l'État est un sujet très sensible. Il touche à la place qu'occupent les convictions « religieuses ou philosophiques » dans la vie publique. Ce faisant, il questionne ce qui structure, motive et légitime parfois même inconsciemment, nos façons de penser, d'agir, de percevoir et de sentir. C'est pourquoi, nous préconisons de nous appuyer sur une approche méthodologique interculturelle.

Supports et matériel nécessaires

Supports informatifs et explicatifs

À propos des objectifs de la séquence formative sur la neutralité de l'État.

Contenu et portée du concept de neutralité au niveau des pouvoirs publics et de la fonction publique.

La laïcité - Lecture : Les signes d'appartenance convictionnelle.

Cahier Vivre en Belgique « Vivre ensemble » de la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRE), pages 127-130

- ✚ Pour consulter et télécharger les supports, voir la thématique « La neutralité de l'État » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.

Matériel : Des feutres ou des craies de trois couleurs.

Déroulement général

La séquence se déploie en trois étapes :

- **Étape 1 :** Expliciter les termes et expressions utilisés dans la séquence.
- **Étape 2 :** Questionner, réfléchir et expliciter la notion de « neutralité » de l'État.
- **Étape 3 :** Sur le chemin de l'intégration citoyenne.

¹ Nous nous référons ici à la définition donnée par Centre interfédéral pour l'égalité des chances : *on entend par convictions religieuses ou philosophiques les convictions qui concernent l'existence ou non d'un dieu ou de divinités. Sont donc également visées les convictions philosophiques telles que l'athéisme, l'agnosticisme ou la laïcité.* Voir <http://www.diversite.be/convictions-religieuses-ou-philosophiques>

Déroulement

Étape 1

Expliciter les termes et expressions utilisés dans la séquence

La formatrice ou le formateur explicite le terme « conviction » et les expressions « convictions religieuses » et « convictions philosophiques ». **Il précise que la neutralité de l'État concerne toute la Belgique.** Elle est donc en vigueur tant pour l'État fédéral que pour les régions et communautés.

Déroulement

Étape 2

Questionner, réfléchir et expliciter la notion de « neutralité » de l'État

Une autre déclinaison de la méthodologie interculturelle

D'habitude, nous procédons par une question concernant directement les pays ou communautés de référence des participant-e-s. Ensuite, nous reprenons la même question afin de recueillir les représentations sur la Wallonie et/ou la Belgique. Dans cette séquence, nous procédons de façon différente puisque nous commençons en posant une question d'ordre général qui ne fait aucune allusion à leur pays ou communauté de référence, à la Wallonie et/ou la Belgique.

1. La formatrice ou le formateur **pose la question de départ suivante** : *À votre avis, comment voit-on qu'un État favorise une ou plusieurs convictions religieuses ou philosophiques?*
2. La formatrice ou le formateur **relève les représentations des participant-e-s** sous la forme d'une simple affirmation et les transcrit sur un tableau ou des feuilles de telle sorte qu'il soit possible ultérieurement de tracer un curseur sous chacune d'elle conformément au point 3.

Quelques représentations transcrites sous la forme d'une simple affirmation

- l'État oblige tous les habitant-e-s à porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) de telle ou telle conviction ;
- l'État interdit à tous les habitant-e-s de porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) qui exprime leur conviction ;
- l'État interdit à certaines catégories de la population de porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) qui exprime leur conviction ;
- l'État interdit toutes les pratiques liées à une conviction à l'exception de celle (s) qu'il promeut ;
- l'État s'appuie sur une conviction particulière pour édicter des lois et les appliquer ;
- l'État mène des campagnes d'information pour dénigrer telle ou telle conviction ;
- l'État fait afficher des signes visibles de telle ou telle conviction dans les bâtiments où il exerce ses missions : école, tribunaux, bureaux administratifs, commissariats de police, armée, parlement, etc.
- l'État interdit tout signe visible de telle ou telle conviction dans les bâtiments où il exerce ses missions : école, tribunaux, bureaux administratifs, commissariats de police, armée, parlement, etc. ;
- etc.

3. **Pour relever et comparer les représentations des participant-e-s** la formatrice ou le formateur trace un curseur en dessous de chaque affirmation. Ce curseur relie le « Oui » au « Non » en passant par « Plutôt Oui » et « Plutôt Non ».

Exemple

L'État oblige tous les habitant-e-s à porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) de telle ou telle conviction



Matériel : Des feutres ou des craies de trois couleurs.

4. La formatrice ou le formateur demande aux participant-e-s de situer leur « État de référence » sur tous les curseurs. Pour ce faire, ils utilisent, par exemple, un feutre ou une craie de couleur **rouge**.

Exemple

L'État oblige tous les habitant-e-s à porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) de telle ou telle conviction

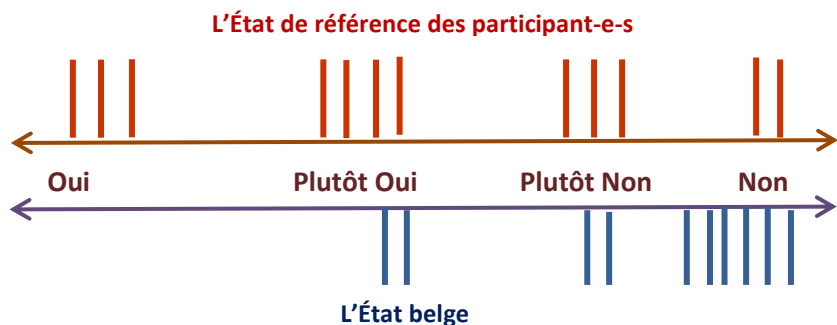


Matériel : des feutres ou des craies de trois couleurs

5. Après avoir situé leur État de référence sur tous les curseurs, les participant-e-s échangent sur leurs représentations. Avec l'aide de la formatrice ou du formateur, les ressemblances et différences sont relevées.
6. La formatrice ou le formateur demande aux participant-e-s de situer l'État belge sur tous les curseurs. Pour ce faire, ils utilisent, par exemple, un feutre ou une craie de couleur **bleue**.

Exemple

L'État oblige tous les habitant-e-s à porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) de telle ou telle conviction



7. Après avoir situé l'État belge sur tous les curseurs, les participant-e-s

Déroulement

Étape 2 (suite)

échantent sur les différentes représentations exprimées et soulignent les ressemblances et différences entre leurs représentations.

8. Les participant-e-s soulignent les différences et ressemblances entre les représentations relatives à leur État de référence et celles concernant l'État belge telles que synthétisées précédemment dans les points 4 et 5.
9. La formatrice ou le formateur **apporte des contenus informatifs et explicatifs** sur l'État belge tout en précisant, à nouveau, qu'ils concernent également la Wallonie.

Supports informatifs et explicatifs

À propos des objectifs de la séquence formative sur la neutralité de l'État

Contenu et portée du concept de neutralité au niveau des pouvoirs publics et de fonction publique

La laïcité

Lecture : Les signes d'appartenance convictionnelle

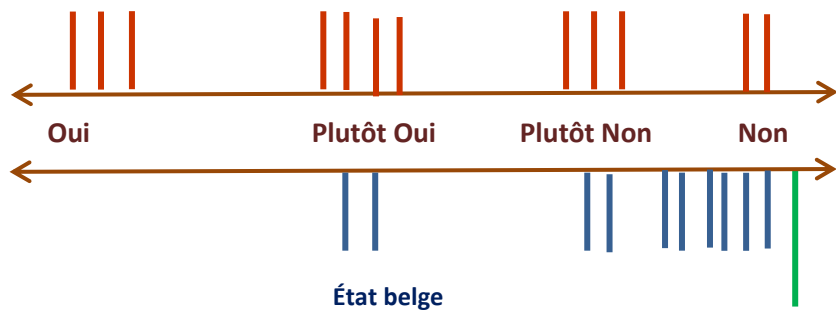
Cahier Vivre en Belgique « Vivre ensemble » de la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRE), pages 127-130

10. La formatrice ou le formateur situe l'État belge sur les curseurs avec, par exemple, un feutre ou une craie de couleur **verte**.

Exemple

L'État oblige tous les habitant-e-s à porter un signe visible (vêtement, symbole, etc.) de telle ou telle conviction

État de référence des participant-e-s



11. Les participant-e-s comparent les « contenus informatifs et explicatifs » à leurs représentations relatives à l'État de leur pays de référence et à l'État belge. Les dissemblances et ressemblances sont réfléchies et débattues.

Déroulement

Étape 3

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, partager les éléments de l'« Espace culturel convergent » mis en lumière, compléter leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci. La formatrice ou le formateur complète le schéma « Espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » apposé sur un mur.